

Avignon, le 22 octobre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à
Mesdames et Messieurs les principaux de collège
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN

IEN
Circonscription d'Apt

Dossier suivi par
Frédéric DUMAS
Téléphone
04 90 74 45 29
Fax
04 90 74 20 03
Mél.
ce.i.en.ap
@ac-aix-marseille.fr

Résidence St Michel
Bat. E-136
Imp. Marin la Mesle
BP 89
84403 APT cedex

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Objet : Rallye Maths 2015-2016

Dans le premier comme dans le second degré, il est fondamental de mettre en place en mathématiques une pédagogie active centrée sur la résolution de problèmes en passant d'une démarche d'application à une démarche d'investigation. C'est-à-dire de problèmes pour lesquels on sait le résultat accessible par une procédure codifiée (qu'il faut reconnaître puis appliquer) à des problèmes pour lesquels on cherche dans lesquels tout est à construire et qui laissent une large place à l'erreur en tant qu'étape normale de résolution.

Le groupe départemental mathématiques vous propose d'essayer cette démarche à travers un rallye en 5 étapes mis à votre disposition à l'adresse suivante :
<http://www.sciences-84.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique76>

Par le biais des problèmes choisis et de la méthodologie retenue, vous inscrirez aisément vos élèves dans un travail reprenant les caractéristiques essentielles de celui d'un chercheur :

- Une phase d'exploration qui ne fournit pas une certitude de résultats valides.
- La complexité du problème met en lumière une impossibilité de réussir seul.
- La publication des résultats permet la confrontation avec d'autres équipes. La résistance de la solution à la critique est une étape essentielle vers une validation jusqu'à preuve du contraire.

Ce rallye est ouvert aux classes de cycle 2 et 3 et Ulis des écoles et collèges. Ses modalités sont présentées en annexe. Je vous invite à les découvrir.

Signé Dominique BECK

Modalités

vendredi 2 octobre 2015, par [ER-Tice Apt-Pertuis](#)

Modalités du rallye mathématiques du Vaucluse - année 2015-2016

Organisation :

Le rallye propose une série de 5 problèmes à résoudre l'un après l'autre à périodicité libre. La nature des problèmes proposés les place résolument dans la catégorie des problèmes pour chercher dont l'enjeu se situe au niveau de la méthodologie, pas des savoirs mathématiques.

A l'issue d'une période de recherche initiale, les élèves doivent rédiger leur proposition de réponse. Il est très important de noter que la méthode pour parvenir à la solution et la qualité de l'argumentaire qui justifie les choix, comptent autant que la découverte de la solution.

Pour coller au plus près de la démarche des chercheurs, le rallye est conçu pour des classes correspondant deux à deux dans un esprit de coopération. Différentes modalités d'organisation sont envisageable : décloisonnement, réseau d'école, binôme de classe, liaison école-collège, échange par visio-conférence...

Toutefois, il est possible pour une classe seule de participer au rallye.

Les TICE sont largement sollicités à l'occasion de la correspondance entre classes et également au moment de la rédaction et de la publication de leur réponse.

L'envoi des résultats débloque l'accès au problème suivant.

Il existe un rallye pour les cycles 2 et un autre pour les cycles 3.

Calendrier :

Le rallye sera accessible à partir de la rentrée des vacances d'automne. Vous le trouverez en ligne sur le site départemental réservé à la culture scientifique.

Documents utiles :

Ils sont de trois types :

- les problèmes du rallye ;
- les aides pour leur résolution : analyse du problème (pour l'enseignant), et éventuellement supports pratiques pour permettre les essais ;
- les formulaires pour répondre, une fois l'énigme résolue (ces documents peuvent également servir pour communiquer avec l'autre classe).

Procédure :

Les 2 classes travaillent à leurs rythmes, communiquent entre elles, débattent des différentes procédures pour résoudre le problème mais chaque classe rédige sa propre réponse (car il se peut très bien que les 2 classes n'aient pas rencontré les mêmes difficultés et utilisé les mêmes méthodes).

Toutes les réponses devront impérativement être fournies en utilisant le formulaire proposé sur le site correspondant au problème posé. Ce formulaire est à remplir directement en ligne. Vous pourrez y joindre un document supplémentaire (images, textes, présentations...)

Avignon, le 2 novembre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré

s/c Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

s/c Mesdames et Messieurs
les principaux de Collège

s/c Mesdames et Messieurs
les Directeurs de SEGPA

s/c Messieurs les directeurs
des établissements médico-éducatifs

OBJET : Congé de formation professionnelle - Année scolaire 2016/2017

REFERENCES : Décret n° 85-607 du 14/06/1985 modifié par décret n° 96-1104 du 11/12/1996
Décret n° 207-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout
au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat
Note ministérielle n° 89-103 du 28/04/1989 (B.O. n° 20 du 18/05/1989)

Je vous prie de trouver ci-après les instructions relatives aux congés de formation professionnelle pour l'année scolaire prochaine.

I - Personnels concernés

Les textes cités en référence précisent les conditions dans lesquelles les fonctionnaires titulaires en activité, ayant au moins trois ans de services effectifs, peuvent demander le bénéfice de ce congé de formation professionnelle.

Un instituteur reçu au concours interne de professeur des écoles ou inscrit sur la liste d'aptitude des professeurs des écoles au 1^{er} septembre 2015 pourra avoir le maintien du congé de formation.

II - Actions de formation visées

Il s'agit des actions choisies par les fonctionnaires en vue de leur formation personnelle. Elles peuvent s'exercer en présence des bénéficiaires ou par correspondance.

Les instituteurs et professeurs des écoles ont la possibilité de demander un congé de formation professionnelle afin de parfaire leur formation personnelle ; la durée de ce congé ne peut excéder 3 ans pour l'ensemble de la carrière.

Le congé n'est accordé que pour suivre une formation agréée par l'État.

III - Indemnité forfaitaire mensuelle

Le fonctionnaire en congé de formation perçoit une indemnité forfaitaire égale à 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence qu'il percevait au moment de sa mise en congé sans toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650 d'un agent en fonction à Paris. La durée pendant laquelle une indemnité peut être versée est limitée à 12 mois.

IV - Obligations au cours du congé

A la fin de chaque mois, les intéressés doivent transmettre à la direction académique une attestation prouvant le suivi effectif de leur formation au cours du mois écoulé. En cas de constat d'absence sans motif valable, il est mis fin au congé de l'agent ; celui-ci doit alors rembourser les indemnités perçues.

V - Classement des candidatures

Les demandes sont classées selon l'ancienneté de la demande (à la condition d'être consécutives), l'ancienneté générale de service constituant le critère discriminant.

Les demandes présentées dans le cadre d'une reconversion professionnelle, rendue nécessaire par des difficultés à exercer le métier d'enseignant, sont prioritaires à condition que l'enseignant ait déposé une demande de poste adapté.

L'enseignant à qui la demande de poste adapté est accordée ne peut plus bénéficier du congé de formation professionnelle.

VI - Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées doivent imprimer le dossier sur le site Internet de la direction académique : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr>

Les dossiers devront parvenir à la direction académique sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale dont relève le candidat pour le :

vendredi 27 novembre 2015 - délai de rigueur.

Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1^{er} degré par mail : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

.../...

Au cours du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2015/2016 : après avis de la C.A.P.D., les décisions seront notifiées aux bénéficiaires.

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires d'un poste à titre définitif qui obtiendraient le bénéfice d'un congé de formation seront remplacés à titre provisoire sur le poste. Ils retrouveront, à l'issue de leur congé de formation, leur poste à titre définitif.

A titre indicatif, je vous précise qu'au titre de l'année scolaire 2015/2016, 5 congés de formation ont été accordés aux personnels enseignants du 1^{er} degré de Vaucluse.



Dominique BECK

P.J. : Dossier de candidature (recto-verso).

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DÉCRET N°85.607 du 14/06/1985 (titre III)

Année scolaire : 2016/2017

Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Date de naissance :/...../.....

Dalila BROOKS
Eva NEVES DA
ROCHA

Instituteur ou professeur des écoles (rayer la mention inutile)

Affectation :
.....

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68

Circonscription:

Fax
04 90 27 76 75
Mél.

Ancienneté de service (y compris services auxiliaires) au 01/09/2016 :

pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

/_/_/ AN(S) /_/_/ MOIS /_/_/ JOUR(S)

(les services à temps partiel doivent être pris en compte au prorata de leur quotité)

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Adresse personnelle :

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

.....

.....

.....

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Téléphone personnel :

demande le bénéfice d'un congé au titre du décret 85.607 du 14/06/1985 (titre III)

pour suivre la formation suivante :

.....

(préciser la nature de la formation envisagée)

Date de début et date de fin :

Durée :

Organisme responsable :

Adresse de l'organisme :

Motivation de la demande:
.....
.....

En cas de projet personnel en cours d'exécution, joindre toute pièce justificative (certificat de scolarité, attestation de réussite ...).

Ancienneté de la demande (attention : ne sont comptabilisées que les candidatures déposées dans le Vaucluse et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans les demandes) :

2/2

1^{ère} demande

ou

.....^{ème} demande (à préciser) au titre de l'année scolaire : 2015/2016 - 2014/2015 - 2013/2014 - 2012/2013 - 2011/2012 - 2010/2011 - 2009/2010 - 2008/2009 – entourer la (les) période(s) correspondante(s).

Si congé de formation déjà obtenu, préciser : l'année :
et la durée :

Observations éventuelles complémentaires:
.....
.....

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'État, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire ministérielle n°89 du 28/04/1989 en ce qui concerne :

- Les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
- La durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois) ;
- L'obligation de paiement des retenues pour pension.

Ale
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Visa de l'IEN
Date : Signature :

A retourner à la direction académique **sous couvert de l'IEN de la circonscription dont relève le candidat** + adresser directement une copie du dossier au pôle 1^{er} degré par mail : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

POUR LE VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015, délai de rigueur.

Avignon, le 2 novembre 2015



Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Participation des élèves aux commémorations nationales

La participation des élèves aux commémorations nationales s'intègre dans les objectifs d'ensemble de l'action éducative, définis par le socle commun de connaissances et de compétences. Elle favorise l'insertion sociale de l'élève, la cohésion du groupe, la conscience d'appartenir à la communauté nationale et l'enracinement des valeurs.

Dans ce cadre-là, je vous incite à favoriser la participation de vos classes aux commémorations organisées par les collectivités territoriales, promouvoir leur participation active et veiller, en liaison avec nos partenaires, à ce que les classes présentes jouent leur plein rôle dans le déroulement du cérémonial et voient ce rôle valorisé par les collectivités organisatrices.

Je souhaite que l'ensemble de ces actions continuent de faire l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif, en particulier pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. En conséquence, je vous saurai gré de renseigner le tableau ci-joint et le retourner auprès de votre circonscription, au plus tard le **18 novembre 2015**, pour les cérémonies à venir du 11 novembre. Il reviendra aux inspecteurs de l'éducation nationale en charge d'une circonscription de me transmettre ces informations sous le présent timbre.

Signé par

Dominique BECK

PJ : 1 tableau

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

BUREAU DES ELEVES

Ecole :

Commune :

RNE :

	Cérémonies du 11 novembre 2015
Nombre d'élèves présents aux cérémonies	
nombre de classes participantes	
% du nombre de classes participantes	

observations éventuelles (description de la participation,...) :

tableau à retourner à votre circonscription, pour le **18 novembre 2015**, délai de rigueur.

Avignon, le 2 novembre 2015



Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Objet : Participation des élèves aux commémorations nationales

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

La participation des élèves aux commémorations nationales s'intègre dans les objectifs d'ensemble de l'action éducative, définis par le socle commun de connaissances et de compétences. Elle favorise l'insertion sociale de l'élève, la cohésion du groupe, la conscience d'appartenir à la communauté nationale et l'enracinement des valeurs.

Dans ce cadre-là, je vous incite à favoriser la participation de vos classes aux commémorations organisées par les collectivités territoriales, promouvoir leur participation active et veiller, en liaison avec nos partenaires, à ce que les classes présentes jouent leur plein rôle dans le déroulement du cérémonial et voient ce rôle valorisé par les collectivités organisatrices.

49 rue Thiers
84077 Avignon

Je souhaite que l'ensemble de ces actions continuent de faire l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif, en particulier pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. En conséquence, je vous saurai gré de renseigner le tableau ci-joint et le retourner par mél à la direction académique, service de la scolarité, à l'attention de Madame BRAINIEZ, michele.brainiez@ac-aix-marseille.fr, au plus tard le **18 novembre 2015**, pour les cérémonies à venir du 11 novembre.

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Signé par

Dominique BECK

PJ : 1 tableau

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

BUREAU DES ELEVES

Etablissement :

Commune :

RNE :

Cérémonies du 11 novembre 2015	
Nombre d'élèves présents aux cérémonies	
nombre de classes participantes	
% du nombre de classes participantes	

observations éventuelles (description de la participation,...) :

tableau à retourner par mél à : michele.brainiez@ac-aix-marseille.fr, pour le **18 novembre 2015**, délai de rigueur.

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Référence
2015

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ

Téléphone
04 90 27 76 35

Fax
04 90 27 76 79

Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 14 octobre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré
s/c de Mesdames et Messieurs les
inspectrices et inspecteurs de l'éducation
nationale chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les enseignants du
2nd degré
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Concours académique EDD2016

La France accueillera à Paris la conférence des Nations unies sur le changement climatique en décembre 2015. Dans cette perspective, l'académie d'Aix-Marseille invite les écoles et les établissements à participer au concours académique EDD2016 « Mon territoire contre le réchauffement. Des propositions pour le changement climatique »

Le concours est ouvert à tous les élèves des écoles, collèges et lycées. Il propose à ces derniers de décrire une expérience ou une action locale, réalisée ou en cours de réalisation. Les mobiles de l'opération devront être précisément présentés, avant tout exposé des solutions envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour contribuer à l'adaptation au changement climatique.

La plus grande liberté est laissée aux concurrents quant au mode d'expression : récit illustré, diaporama, production audiovisuelle, web-documentaire, etc.

Toutes les informations nécessaires concernant le concours EDD se trouvent sur le site EDD : http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_55733/accueil
Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.

Signé par : Dominique BECK

PJ : bulletin d'inscription
réglement du concours

CONCOURS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
BULLETIN D'INSCRIPTION

Mon territoire contre le réchauffement.

Des propositions pour le changement climatique

Nom de l'école ou de l'établissement : Ville :

Téléphone : Site Web :

Les classes qui vont participer au concours académique Développement durable :

Niveau	Nombre d'élèves

Noms, disciplines et adresses électroniques des enseignants impliqués dans le concours :

NOM Prénom	DISCIPLINE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE

L'adresse d'envoi des travaux sera communiquée après réception de la fiche d'inscription.

Date limite de remise des inscriptions : 18 décembre 2015

Cette fiche de renseignements est à retourner en fichier joint à un courriel (gerald.attali@ac-aix-marseille.fr) ou à renseigner sur le site : http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_97895/fr/concours-academique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONCOURS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Un concours ouvert à tous les élèves

Le concours EDD est ouvert à tous les élèves des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique ainsi qu'à ceux des LP de l'académie d'Aix-Marseille. Les chefs d'établissement et les directeurs d'écoles (s/c de l'IEN de circonscription) devront inscrire leur établissement **avant le 18 décembre 2015**, en utilisant le formulaire qui sera mis en ligne sur le site académique EDD (http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_55733/accueil) à partir du 8 octobre 2015.

ARTICLE 2 : Les objectifs du concours

Les candidats pourront décrire une expérience ou une action locale — réalisée ou en cours de réalisation — dont les mobiles seront précisément explicités avant tout exposé des solutions envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour contribuer à l'adaptation au changement climatique. **Le jury académique sera sensible aux projets qui ne se contenteront pas d'établir des constats, mais qui sauront aussi s'inscrire dans l'action par des propositions concrètes et locales susceptibles de déboucher sur des démarches généralisables.** Il récompensera les travaux qui témoigneront d'une réflexion critique, collective et constructive.

ARTICLE 3 : Les productions

La plus grande liberté est laissée aux candidats quant au choix du support : récit illustré, diaporama, production audiovisuelle, web-documentaire, etc. Chaque production devra être accompagnée d'un argumentaire — une page recto, au plus — qui permettra d'apprécier le recul et l'esprit critique des participants. L'ensemble devra être transmis **sur une clé USB avant le 1^{er} avril 2016, délai de rigueur. Les diaporamas devront être fournis au format PDF et les films dans un format MP4 pour être lisible par un lecteur VLC.** L'adresse d'envoi des travaux sera communiquée après réception de la fiche d'inscription.

ARTICLE 4 : Le jury académique

Composé de personnels de l'Éducation nationale, de représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de membres de l'entreprise qui parrainera cette année le concours EDD, le jury académique se réunira dans le courant du mois de mai 2016. Il sélectionnera les meilleures réalisations **pour la remise des prix qui traditionnellement se déroule à la fin du mois de juin.**

ARTICLE 5 : Les prix

Habituellement, le jury récompense les trois meilleures productions. Grâce au parrainage de l'entreprise, **il décernera des prix d'un montant global de 1 500 euros.** Ils seront employés à amorcer — ou à parfaire — l'intégration de la démarche d'éducation au développement durable dans l'établissement

ARTICLE 7 : Diffusion, droits de reproduction et droit à l'image

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du ministère de l'Éducation nationale et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droit sur les documents et travaux réalisés dans ce cadre (pour la partie concernant leur production propre). L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement.